



APPEL A CANDIDATURE
RESIDENCE D'ARTISTES 2020
E.A.M. « LA CHATAIGNERAIE »
SESAME AUTISME CHER

OBJET :

Résidence d'artiste 2020, dans le cadre de son Pôle Art & Nature, pour la création d'une œuvre d'art contemporaine in situ sur son sentier des arts.

CONTEXTE :

L'Association SESAME AUTISME CHER gère, depuis Janvier 2009, un Etablissement d'Accompagnement Médicalisé (E.A.M.) pour adultes avec autisme. Il est situé à Osmoy, à 10 km de Bourges (Cher).

Depuis Septembre 2016, l'E.A.M. se divise en 3 pôles :

- Habitat Adapté ou Accueil de Jour
- Ateliers
- Thérapeutique/Soin

L'Art & la Nature sont deux valeurs fondamentales incluent dans le projet associatif. Elles se sont concrétisées à travers la création d'un Pôle Art & Nature en septembre 2017 au cœur même du Pôle Ateliers. Ce dispositif de galerie à ciel ouvert a pour objectif de s'intégrer dans le maillage du réseau départemental de l'Art contemporain.

Depuis 2018, l'Etablissement d'Accompagnement Médicalisé de la « Châtaigneraie » reçoit des artistes en résidence avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Centre Val de Loire et de l'Agence Régionale de Santé.

LE POLE ART & NATURE :

Le Pôle Art & Nature s'inscrit dans une perspective de développement durable, dans un souci de décroissance, d'échange, de partage et de rencontre.

C'est un projet qui s'inscrit dans le développement de territoire avec une forte implication des adultes autistes comme acteur au sein d'un réseau partenarial.

Il se décline en 3 dimensions :

- Un espace paysager constitué d'un parcours sensorimoteur essentiellement podotactile et d'un jardin des sens
- Un sentier des arts composé principalement de créations à tendance Land Art et/ou in situ mais également des artistes de street-art, vidéastes, peintres, photographes sur des projets précis. Les réalisations seront naturellement soumises à l'érosion. Elles pourront être ornementales, sculpturales mais devenir également un espace de vie, de refuge ou d'exploration

- Des ateliers éco-pédagogiques ouverts au public et aux scolaires (fermiers en herbe, artistes en herbe et jardiniers en herbe) co-animés par les adultes autistes

LA RESIDENCE :

La résidence peut accueillir trois artistes simultanément.

Il est très important que les adultes autistes soient acteurs de la réflexion, de la réalisation et/ ou de la finalisation et de l'installation de l'œuvre.

L'artiste se doit de consacrer au moins 30% de son temps de résidence à la mise en place d'ateliers d'initiation à sa pratique ou workshops avec un nombre d'adultes défini au préalable. Il est garant de poursuivre nos pratiques de sensibilisation à l'Art et à la Nature.

CAHIER DES CHARGES :

L'Œuvre :

- Doit répondre aux enjeux actuels que l'Homme entretient avec la Nature et être représentative de la notion de différence, d'insertion et de reconnaissance
- Peut être réalisée avec tous médiums plastiques (photos, vidéos, installations, sculptures, peintures...)
- Ne doit pas impacter son milieu d'implantation
- Doit être réalisée principalement avec des matériaux nobles
- Doit s'inscrire dans notre environnement sans le dénaturer
- Doit être installée in situ et être en relation harmonieuse avec le site

Lieu d'implantation :

Le lieu d'implantation sera choisi en concertation avec l'artiste dans un souci d'harmonisation avec les autres créations présentes sur le sentier des arts.

Installation :

L'installation définitive de la pièce fera l'objet d'un vernissage et d'un reportage photographique qui servira à l'édition de documents de diffusion.

Matériel :

L'artiste vient avec son matériel.

Du matériel et/ou des outils pourront lui être prêtés si besoin, à convenir en amont.
(cf. convention)

Matériaux :

Les matériaux utilisés devront respecter l'environnement et ne pas engendrer de résidus et/ou pollution avant, pendant et après la réalisation.

Finalisation :

L'œuvre réalisée devra être fidèle au projet présenté et validé au préalable.

L'œuvre réalisée avec la méthode in situ ne pourra pas être récupérée par l'artiste, elle sera dédiée à son lieu d'accueil et de création. (Cf. convention)

Hébergement :

L'artiste sera gracieusement logé dans la résidence artistique située sur le site de la Châtaigneraie.

(Cf. convention)

Déplacements :

Les déplacements (domicile-résidence) seront à la charge de l'artiste.

Cependant, il nous est envisageable de prêter occasionnellement un véhicule sur le lieu de résidence pour tout achat extérieur.

Assurances :

L'artiste s'engage à fournir une attestation d'assurance civile professionnelle.

(Cf. convention)

Cadre financier :

L'Association SESAME AUTISME CHER s'engage à verser à l'artiste une allocation de résidence d'un montant défini au préalable sur devis a validé par les deux parties.

Cette allocation comprend toutes les charges afférentes au projet (matériel, partenaires éventuels, déplacements)

Convention :

Cette convention pourra être résiliée en cas de non-respect des engagements de l'artiste et cela sans droit à aucune indemnité.

SELECTION :

Comité :

La sélection de l'artiste se fera par une commission réunissant :

- Un membre de l'association SESAME AUTISME CHER
- Un membre de la direction de l'établissement « La Châtaigneraie »
- Un membre partenaire culturel
- Un représentant des collectivités
- La responsable du Pôle Art & Nature
- Deux personnes adultes autistes

Critères :

- Singularité de la démarche de création
- Pertinence de la proposition dans le contexte de cet E.A.M.
- Ampleur et impact de l'installation sur un milieu éco-certifié
- Corrélation du projet avec les valeurs de l'établissement et de son orientation « développement durable »
- Qualité artistique du projet inscrit dans des problématiques contemporaines à visée Land Art et/ou in situ
- Qualité du processus de création de type participatif (workshop avec adultes accueillis)
- Faisabilité du projet, contrainte de pérennité et de conservation

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER :

- La fiche de candidature complétée (cf annexe)
- Un C.V
- Un texte de présentation de la démarche artistique
- Des photos ou éléments visuels du parcours artistique (portfolio, site internet...)
- Un texte de présentation du projet de résidence (esquisses, croquis, photos, vidéos...)
- Des propositions de rencontres à destination du public pendant la résidence (ateliers, workshops...)
- Un calendrier prévisionnel et un budget simplifié incluant toutes les démarches afférentes au projet
- Coordonnées bancaires

Le dossier complet doit impérativement être envoyé avant le **15 Novembre 2019.**

Par courrier : SESAME AUTISME CHER

E.A.M. « La Châtaigneraie »
A l'attention de Karine LEDUC
1265, route de Bourges
18390 OSMOY

Par mail : r.ateliers@sesame-autisme-cher.org



FICHE DE CANDIDATURE
RESIDENCE D'ARTISTES 2020
E.A.M. « LA CHÂTAIGNERAIE »
SESAME AUTISME CHER

Nom..... Prénom

Date de naissance Adresse

Code postal..... Ville.....

Téléphone..... Courriel.....

Site internet

N° SIRET ou Maison des Artistes.....

Résumé de la démarche artistique
Résumé du Projet de Résidence
Partenaires éventuels